



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 10-2019

Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit "Les Combes" et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'un crédit de CHF 138'000.-- pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit "Les Combes" et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey. Celle-ci, difficilement accessible, ne correspond en effet plus aux règles actuelles de la technique pour la distribution d'eau potable.

Ces travaux s'inscrivent en l'occurrence dans le cadre du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) présenté au Conseil communal en décembre 2018.

2. Ouvrage existant

La chambre coupe-pression de Vers Morey a été construite en 1964. Elle comprend un plan d'eau ouvert avec un petit bassin de 2'500 litres situé sous la chaussée, avec accès par un regard au-dessus duquel peuvent se parquer des véhicules. L'accès au plan d'eau n'est pas protégé, il n'y a pas de filtration de l'air entrant dans la chambre et l'appareillage est obsolète.

Sur la base de ce constat, le PDDE prévoit de déplacer l'ouvrage dans un endroit mieux adapté pour son exploitation. De plus, le risque sanitaire que constitue formellement cette non-conformité fait partie des points critiques que le Secteur des eaux est tenu de relever et de corriger en application de l'autocontrôle imposé par la législation sur les denrées alimentaires.

3. Travaux projetés

Le PDDE prévoit le remplacement de la chambre coupe-pression par la chambre réductrice de pression des Combes, équipée de vannes de régulation, sans accès direct à l'eau potable. Ces dispositions permettront d'abaisser la pression statique de 1 bar sur l'ensemble du réseau communal.

L'avantage de cette installation est qu'avec un plan d'eau virtuel à 510 m, elle rendra la pression du réseau compatible avec celle générée par le réservoir de Plantour à Aigle, dont le trop-plein est à la cote altimétrique 509.50.

La nouvelle chambre réductrice de pression des Combes sera équipée de deux réducteurs de pression de type vanne Clayton pour garantir en tout temps la défense incendie d'Yverne.

La chambre en béton de forme cylindrique sera préfabriquée et livrée sur le chantier pour limiter la durée de ce dernier. L'appareillage intérieur sera réalisé en acier inoxydable et les raccords amont et aval sur la conduite existante seront exécutés en polyéthylène soudé.

Les bâtiments situés au haut de Vers la Cour continueront d'être alimentés par une conduite de petit calibre directement par le réservoir de Vers-Chenaux, sans passer par les réducteurs, pour disposer d'une pression suffisante.

La chambre coupe-pression actuelle située sur la place de Vers Morey sera quant à elle by-passée et désaffectée.

3. Coûts des travaux

Établi sur la base d'offres d'honoraires en procédure de gré à gré conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), le devis des travaux se décompose comme suit, toutes taxes comprises (TTC) :

Travaux de génie civil	CHF 61'000.00
Travaux d'appareillage	CHF 44'000.00
Frais techniques et administratifs	CHF 11'000.00
Travaux géométriques	CHF 500.00
Divers et imprévus (env. 10%)	<u>CHF 11'550.00</u>
Sous-total	CHF 128'050.00
TVA 7,7% (arrondie)	<u>CHF 9'950.00</u>
Total TTC	<u>CHF 138'000.00</u>

4. Subventionnement

L'Établissement cantonal d'assurance (ECA) octroie des subventions pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que pour le remplacement de conduites. Dans le cas particulier, un subside de l'ordre de CHF 27'000.-- devrait pouvoir être obtenu selon les pratiques usuelles.

5. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation qui seront générés à l'avenir par le nouvel ouvrage concernent les travaux de maintenance des deux vannes Clayton de régulation, avec fonction réducteur de pression. Ces prestations feront l'objet d'un contrat d'entretien dont le coût est estimé à CHF 900.-- par année.

6. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	en milliers de francs			
	2021	2022	2023	2024 et suivantes
<i>Personnel supplémentaire (EPT)</i>	---	---	---	---
Frais d'exploitation	0.9	0.9	0.9	0.9
Charge d'intérêt	1.5	1.4	1.4	1.3
Amortissement	4.0	4.0	4.0	4.0
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Equivalent en point d'impôt actuel¹</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

¹ financé par les recettes affectées

7. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du préavis, la planification esquissée par le PDDE pourra être suivie, dans le but de rénover progressivement les infrastructures du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie. Cette première étape d'harmonisation du régime de pression du village avec celui d'Aigle est par ailleurs impérative pour envisager la construction du nouveau réservoir de l'Abbaye projetée pour 2021 selon le plan des investissements.

En cas de refus, la chambre coupe-pression de Vers Morey sera maintenue dans son état actuel qui n'est pas conforme aux règles de la technique. En sa qualité d'autorité sanitaire communale au sens de la Loi sur la santé publique, la Municipalité n'aura dès lors d'autre choix que de revenir rapidement devant le Conseil communal pour l'obtention des crédits nécessaires à la mise en conformité du dispositif, les risques de pollution ne pouvant être exclus dans l'intervalle.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 10-2019 concernant la demande de crédit pour la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit "Les Combes" et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
- ⇒ Ouï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'000.-- pour financer la construction d'une nouvelle chambre réductrice de pression au lieu-dit "Les Combes" et la démolition de la chambre coupe-pression de Vers Morey,
- 2) d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 38'000.-- sur le compte 9280.81 Fonds de réserve captages eaux,
- 3) d'amortir le solde de CHF 100'000.-- sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 4) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 138'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
le syndic



Edouard Chollet

le secrétaire

Fabien Cathélaz

Adopté en Municipalité le 4 décembre 2019

Délégué-municipal : M. Eric Minod, Municipal

Annexes : plans de situation des chambres actuelle et future